

## Service de sécurité incendies



### Ramonage des cheminées

Avant de faire votre premier feu de foyer à l'automne, avez-vous pensé à faire ramoner votre cheminée ?

Si vous utilisez souvent votre foyer ou votre poêle, il faut faire ramoner votre cheminée au moins deux fois par année. De plus, assurez-vous que votre bois est sec, car il laisse moins de dépôts de crésote sur les parois de votre cheminée. Assurez-vous que les gens qui se présentent chez vous pour ramoner votre cheminée sont compétents ; il ne suffit pas que de passer la brosse dans la cheminée, il faut aussi nettoyer les dépôts laissés par la brosse. Encore une fois, si vous utilisez fréquemment votre foyer ou votre poêle, il faut aussi faire vérifier l'état de votre cheminée et cela doit être fait par des gens certifiés qui ont l'expérience requise.